COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES – 7 VALLEES COMM

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2016

Le vingt et un juin deux mil seize à dix-neuf heures, le conseil de la Communauté de Communes des 7 Vallées s'est réuni à la salle des fêtes d'Auchy les Hesdin, sous la présidence de Monsieur Pascal DERAY, Président, suite à des convocations en date du 14 juin 2016.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de Mme Chantal GLACON, Mme Angélique FERIAU, M Laurent DELPLACE, M Frédéric ALEXANDRE, M Jean-Luc MASSART, M Gibert CONFRERE, M Marc BUE remplacé par M Jim DOURLENS, Mme Annie PAVAUT, M Jean-Bernard PAINSET, M Bernard DUBOIS, M Roger THUAU, M Gérard VANDENHOVE, M Georges BOULENGER, M Jean-Claude VALLIERE remplacé par Mme Maryse GASTON, M Bernard BAYOT, M Michel BOUTILLER, M Lionel LEBORGNE, M Michel MARQUET, M Roger HOUZEL, M Jean-Michel CRUPPE remplacé par M Thierry VERNIER, M Régis SEINE, M Bernard LEMOINE, M Philippe BATAILLE, M Bernard TAFFIN

Ont donné procuration : Mme Jeannie SERGENT à M Eric LEJOSNE, M Jean-Pierre FRANCE à M Régis PICQUE, M Claude BOUCHER à M Michel EVRARD, Mme Jennifer WAREMBOURG à M Claude BACQUET.

Secrétaire : M Stéphane SIECZKOWSKI-SAMIER.

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 13 avril 2016

Monsieur Capron émet une réserve à propos du nombre de vote au budget du Centre Historique. Cette remarque pris en considération, le compte rendu est approuvé.

Intervention de Monsieur Ward, Trésorier d'Hesdin-le Parcq

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur Philippe Ward, Trésorier d'Hesdin-le Parcq, quitte ses fonctions de Receveur le 30 juin prochain. Monsieur Ward n'a pu, pour des raisons familiales, être présent au conseil de ce soir.

Intervention de Madame Vaneste, directrice de l'Aquatic Bowling Center

Monsieur le Président donne la parole à Madame Vaneste, directrice de l'Aquatic Bowling Center qui dresse un bilan du site depuis son ouverture en 2012. Madame Vaneste propose des modifications afin de faire évoluer le centre en tenant compte des besoins des usagers tout en respectant le contrat qui lie l'Espace Récréa (gestionnaire de l'ABC) à 7 Vallées Comm.

Ces modifications portent sur :

ESPACE BOWLING :

- Ouverture plus large du bowling en période vacances,
- Réduction des ouvertures en périodes scolaires,
- Création d'un pack aquatique & bowling afin de lier ces 2 espaces,
- Répartition modifiée des zones et des tarifs dues aux modifications d'horaires.

ESPACE AQUATIQUE :

- Proposition d'ouverture en période petites vacances, ouverture plus tôt le matin avec une harmonisation de l'espace Océane,
- Modification des tarifs abonnements Excellence/Essential.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE les propositions proposées et décrites en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat avec Espace RECREA.

	Horaires actuels		Proposition d'horaires	
smiling people	Scolaire	Vacances	Scolaire	Vacances
lundi	fermé	14h00-00h00	fermé	11h00 - 00h00
mardi	17h00 - 23h00	14h00-00h00	17h00 - 23h00	11h00 - 00h00
mercredi	14h00 - 23h00	14h00-00h00	14h00 - 19h00	11h00 - 00h00
jeudi	17h00 - 23h00	14h00-00h00	fermé	11h00 - 00h00
vendredi	14h00 - 02h00	14h00-02h00	14h00 - 02h00	11h00 - 02h00
samedi	14h00 - 02h00	14h00-02h00	14h00 - 02h00	11h00 - 02h00
dimanche	14h00 - 23h00	14h00-00h00	11h00 - 19h00	11h00 - 20h00
TOTAL :	54h	74h	43h	91h

ESPACE BOWLING
Ouverture plus large en période vacances
Réduction des ouvertures en périodes scolaires

Création d'un pack aquatique & bowling afin de lier ces 2 espaces

NOMS	DESCRIPTION	TARIF
PACK FAMILY 4 PERSONNES (2 Adultes + 2 enfants)	1 Entrée piscine + 1 partie de bowling à utiliser sur la même journée (valable sur les zones jaune et orange)	28,90 €
PACK SOLO 1 PERSONNE	1 Entrée piscine + 1 partie de bowling à utiliser sur la même journée (valable sur les zones jaune et orange)	7,90 €

Répartition modifiée des zones
et des tarifs dues aux modifications d'horaires

PERIODE SCOLAIRE

HORAIRES ACTUELS

	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	00h	01h	02h	TOTAL
LUNDI																	
MARDI																	6
MERCREDI																	9
JEUDI																	6
VENDREDI																	12
SAMEDI																	12
DIMANCHE																	9
																	54

PROPOSITION D'HORAIRES

	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	00h	01h	02h	TOTAL
LUNDI																	0
MARDI																	6
MERCREDI																	5
JEUDI																	0
VENDREDI																	12
SAMEDI																	12
DIMANCHE																	8
																	43

PERIODE VACANCES

HORAIRES ACTUELS

	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	00h	01h	02h	TOTAL
LUNDI																	10
MARDI																	10
MERCREDI																	10
JEUDI																	10
VENDREDI																	12
SAMEDI																	12
DIMANCHE																	10
																	74

PROPOSITION D'HORAIRES

	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	00h	01h	02h	TOTAL
LUNDI																	13
MARDI																	13
MERCREDI																	13
JEUDI																	13
VENDREDI																	15
SAMEDI																	15
DIMANCHE																	9
																	91

Modification des tarifs des zones Bowling

TARIFS ACTUELS

3,70€/personne — 4.70€ /personne — 6,20€ / personne

PROPOSITION

3.90€ / personne — 4.90€ /personne — 5,90€ / personne

1.70€ de location de chaussures (uniquement sur la première partie)

ESPACE AQUATIQUE

Proposition d'ouverture en période petites vacances, ouverture plus tôt le matin avec une harmonisation de l'espace Océane

ACTUELLEMENT:

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
8H00														
8H30														
9H00													9H00	9H00
9H30														
10H00														
10H30														
11H00	11H00	11H00	11H00	11H00	11H00	11H00	11H00	11H00	11H00	11H00				
11H30														
12H00											12H00	12H00		
12H30														
13H00														
13H30														
14H00														
14H30														
15H00														
15H30														
16H00														
16H30														
17H00														
17H30														
18H00														
18H30														
19H00														
19H30	19H30	19H30			19H30	19H30	19H30	19H30			19H30	19H30	19H30	19H30
20H00														
20H30														
21H00			21H30	21H30					21H30	21H30				
21H30														
22H00														
TOTAL:	8h30	8H30	10h30	10H30	8h30	8H30	8h30	8H30	10h30	10H30	7h30	7H30	10H30	10h30

TOTAL SEMAINE 64H30

PROPOSITION:

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
8H00														
8H30														
9H00													9H00	9H00
9H30														
10H00	10H00	10H00	10H00	10H00	10H00	10H00	10H00	10H00	10H00	10H00				
10H30														
11H00														
11H30														
12H00											12H00	12H00		
12H30													13H00	13H00
13H00														
13H30														
14H00													14H00	14H00
14H30														
15H00														
15H30														
16H00														
16H30														
17H00														
17H30														
18H00											18H00	18H00	18H00	18H00
18H30														
19H00	19H00	19H00			19H00	19H00	19H00	19H00						
19H30														
20H00														
20H30														
21H00			21H30	21H30					21H30	21H30				
21H30														
22H00														
TOTAL:	9H00	9H00	11H30	11H30	9H00	9H00	9H00	9H00	11H30	11H30	6H00	6H00	8H00	8H00

TOTAL SEMAINE 64H00

AQUATIQUE — FORME ET OCEANE

P S : Pas de changement concernant les horaires scolaires ainsi que les horaires en période grande vacances

Modification de tarifs abonnements Excellence/Essential

Abonnements ESSENTIAL-EXCELLENCE

	TARIFS ACTUELS	PROPOSITION
ESSENTIAL	406 € Soit 1er versement 76€ + 11 prélèvements 30€	440 € Soit 1er versement 55€ + 11 prélèvements de 35€
EXCELLENCE	599 € Soit 1er versement 82€ + 11 prélèvements 47€	565 € Soit 1er versement 70€ + 11 prélèvements de 45€

Demande de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau pour l'étude hydraulique sur les bassins versants à Maintenay et Douriez

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes des 7 vallées a lancé une étude hydraulique sur les bassins versants suites aux évènements récurrents d'érosion des sols et de ruissellements des eaux sur :

- la vallée Bocquillon à DOURIEZ
- la vallée du Pas Vincent à MAINTENAY.

Le bureau d'étude V2R Ingénierie a été retenu pour un montant total de 8 075.00 € HT avec pour mission de :

- Réaliser un état des lieux avec investigation sur le terrain
- Réaliser la modélisation hydraulique
- Faire des propositions d'actions et de chiffrer les aménagements

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		*RECETTES*	
Etude hydraulique	8 075.00 €	Agence de l'Eau (50%)	4 037.00 €
		Autofinancement (50%)	4 038,00 €
TOTAL HT	**8 075.00 €**	**TOTAL**	**8 075.00 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté précédemment,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau pour l'étude hydraulique et les levés topographiques qui seront nécessaires à l'étude.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département pour le plan de gestion 2016-2019 des ouvrages d'hydraulique douce

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à un diagnostic réalisé par le SYMCEA, le CPIE d'Auxi et la Chambre d'Agriculture sur l'état des ouvrages d'hydraulique douce, la Communauté de Communes des 7 Vallées a décidé de mettre en place un plan de gestion pluriannuel afin de remettre en état les 550 ouvrages de son territoire.

Le diagnostic fait l'état d'un mauvais état général des ouvrages.

L'avant-projet de remise en état de l'ensemble des fascines et des haies estime le montant des travaux à 169 345 € à phaser sur 3 années.
Une mission d'assistance technique a été conclue entre 7 Vallées Comm, le SYMCEA et le CPIE pour la réalisation de missions d'assistance à la passation des contrats de travaux, à la sollicitation des cofinancements, à la direction de l'exécution des travaux, aux opérations de réception des travaux, pour la mise en œuvre de la garantie de reprise des végétaux.

Monsieur le Président rappelle les objectifs du plan de gestion :

- Limiter la dégradation des fascines et des haies et assurer leur pérennité
- Restaurer les fonctions de régulation hydraulique des ouvrages
- Planifier, chiffrer et organiser la mise en œuvre des travaux sur plusieurs années.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Phasage	*Linéaires concernés par les travaux*	*Estimation HT des travaux*	*Aides possibles de l'AEAP*	*Reste à charge pour 7 Vallées Comm*
Total hiver 1	4 774	75 188 €	37 113 €	38 075 €
Total hiver 2	4 904	57 519 €	37 113 €	20 406 €
Total hiver 3	2 693	36 638 €	37 113 €	- 475 €
Total	**12 371**	**169 345 €**	**111 339 €**	**58 006 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de plan de gestion des ouvrages d'hydraulique douce sur 7 Vallées Comm
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental,

- AUTORISE Monsieur le Président à lancer les marchés de travaux et tous les documents s'y rapportant

Demande de subvention pour le projet « vitrines d'art et d'artistes »

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'association « Ateliers d'Art et d'Artistes » vise à redynamiser le territoire par le biais d'animations afin d'attirer les touristes et les clients dans les commerces de proximité : dès cet été, il est proposé aux propriétaires de valoriser et de redonner vie à leur local vacant, en le mettant à disposition d'artistes qui animeront des ateliers et exposeront leurs œuvres de juillet à mi-octobre. Ce projet va prendre naissance à Hesdin et a pour objectif de rayonner sur tout le territoire de 7 Vallées Comm.

L'association sollicite une aide financière de 3 000 €. Cette somme, initialement prévue dans le budget du développement économique, sera inscrite au compte 6574.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Monsieur le Président à verser la subvention au profit de l'association « Ateliers d'Art et d'Artistes ».

Décision modificative n°1, Budget Général

Monsieur le Président propose d'approuver la décision modificative n°1, comme détaillée ci-après :

Imputation	**Ouvert**	**Réduit**
DF 011 60632/OM	21 000.00	
DF 011 615228/ADM	19 189.00	
DF 011 6188/ECO		3 000.00
DF 014 73921 ADM	10 081.00	
DF 65 65548/OM	35 700.00	
DF 65 6574/ECO	15 500.00 (12 500 € Embardée, 3 000 € Ateliers d'Art & d'Artistes 7 Vallées)	
RF 70 7088/OM	15 000.00	
RF 73 7325/ADM	83 470.00	

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications du budget et en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- DECIDE :

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Général de la Communauté de Communes, comme détaillée ci-dessus,

- d'inscrire en ce sens les modifications au Budget Primitif 2016 du Budget Général de la Communauté de Communes.

- PRECISE que l'octroi d'une subvention à l'Embardée, d'un montant de 22 500 € a été décidé par délibération du 14 avril 2015. La convention signée le 16 juin 2015 prévoit un échelonnement des paiements : 10 000 € sur l'exercice 2015 et 12 500 € sur l'exercice 2016. De ce fait, autorise Monsieur le Président à procéder au versement de 12 500 € sur l'exercice 2016. Les crédits sont prévus à l'article 6574.

Décision modificative n°1, Budget Assainissement Collectif

Monsieur le Président propose d'approuver la décision modificative n°1, comme détaillée ci-après :

Imputation	Ouvert	Réduit
DI 23 238OPFI/ACH	14 475.00	
RI 23 238 OPFI/ACH	14 475.00	

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications du budget et en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Assainissement Collectif de la Communauté de Communes, comme détaillée ci-dessus,

- d'inscrire en ce sens les modifications au Budget Primitif 2016 du Budget Assainissement Collectif de la Communauté de Communes.

Décision modificative n°1, Budget Centre Historique

Monsieur le Président propose d'approuver la décision modificative n°1, comme détaillée ci-après :

Imputation	Ouvert	Réduit
DI 001 001 OPFI		0.01
DI 21 2183 OPNI		3 000.00
DI 23 2313 OPNI		3 458.00
RI 10 1068 OPFI		6 458.01

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications du budget et en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget du Centre Historique de la Communauté de Communes, comme détaillée ci-dessus,

- d'inscrire en ce sens les modifications au Budget Primitif 2016 du Budget du Centre Historique de la Communauté de Communes.

Délégation au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée – Délibération annulant et remplaçant la délibération 2014-055 du 6 mai 2014

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'une communauté de communes peut, par délégation du Conseil Communautaire, être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communautaire, après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président, pendant la durée de son mandat et dans le cadre du Code de la Commande Publique 2016, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres à procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution dont les montants sont inférieurs aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française et à 10% du montant du marché initial pour les marchés publics de services et de fournitures ou à 15% du montant du marché initial pour les marchés publics de travaux (article 139 - alinéa 6 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette délibération remplace et annule la délibération 2014-055 du 06 mai 2014.

Convention de mise à disposition de matériel communautaire

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes possède du matériel qu'elle met à la disposition des communes et de leurs associations.

Afin de formaliser ces mises à disposition du matériel pour l'organisation de manifestations pour les communes membres et leurs associations, il y a lieu d'établir une convention qui reprendrait :
Le matériel, le détail des tarifs (ceux-ci ont été établis par délibération du 12.05.14 qui reste valable), les modalités d'emprunt, les montage et démontage, les conditions de mise en place, le transport, la responsabilité, les assurances, le nettoyage et les détériorations.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition, dont un exemplaire figurera en annexe de la délibération.

Logis 62 : Cession d'un logement locatif individuel situé à Huby St Leu

Monsieur le Président informe l'assemblée que la société Logis 62 a l'intention de procéder à la vente d'un logement locatif individuel, de type 3, construit en 1987, situé 3 place des Tilleuls à Huby St Leu, selon les modalités prévues aux articles L.443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

L'article L.443-7 susvisé précise que les collectivités ayant accordé leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés doivent être consultées.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité EMET un avis favorable à la vente de ce logement, sous réserve de l'obtention de la main levée des garanties d'emprunt accordées par la Communauté de Communes pour la construction dudit logement.

LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) : Signature d'un avenant au contrat enfance jeunesse avec la CAF du Pas de Calais

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le LAEP Lieu d'Accueil Enfants Parents est labellisé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017. Cette labellisation permet d'obtenir une prestation de service ordinaire de 30% du budget dans la limite d'un plafond de 75,23€/heure pour l'année 2015.

Conformément à la Circulaire CNAF 2015/011 du 13 mai 2015, le LAEP est un espace libre et sans inscription qui participe à l'accompagnement précoce de la fonction parentale par le lien entre les parents et les jeunes enfants. Il est conçu essentiellement comme un lieu de parole dans lequel les professionnels appelés « accueillants » favorisent lors des séances, l'initiative entre les parents et leurs enfants et entre les parents. Des jeux sont mis à la disposition des enfants qui les découvrent à leur rythme. La parole est privilégiée comme support à la relation.

L'équipe pédagogique est composée 5 professionnels de la Maison Solidarité de Marconne et un professionnel de la CAF. L'accueil des familles est assuré tous les mardis de 14h à 17h à l'espace Christian Petit à Hesdin avec équipe de 2 professionnels à chaque séance.

La commission sociale du 5 novembre 2015 a approuvé le recrutement d'un agent à 0,14 ETP (soit 5 heures/ semaine) sous le grade d'Assistant Socioéducatif afin de coordonner cet espace et d'animer les séances en collaboration avec les partenaires. Madame Perrine MASSART a été recrutée le 1er avril 2016 pour assurer cette mission.

Afin d'obtenir une aide financière de la CAF qui financerait 55% du reste à charge du budget pour la création d'un 0.10 ETP à compter du 1er avril 2016 et d'un 0.14 ETP à compter du 1er janvier 2017, il est nécessaire de signer un avenant au contrat enfance jeunesse de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer un avenant au contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais pour le cofinancement d'un 0.10 ETP à compter du 1er avril 2016 d'un 0.14 ETP à compter du 1er janvier 2017.

- autorise Monsieur le Président à percevoir et les subventions de la CAF.

LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) : signature d'une convention avec la CAF du Pas de Calais pour le financement des séances de supervision

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à la Circulaire CNAF 2015/011 du 13 mai 2015 le LAEP doit mettre en place des séances de supervision pour les accueillants qui assurent l'accueil du public.

Ces supervisions sont obligatoirement assurées par un professionnel qualifié et extérieur à l'équipe. Elles favorisent une réflexion sur le fonctionnement du lieu et l'analyse de pratique des accueillants. 6 supervisions de 2 heures sont mises en place tous les 2 mois.

La CAF peut financer la totalité des heures de supervision par le biais d'une convention signée avec la collectivité.

Afin d'obtenir le financement, il est nécessaire de signer une convention pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement avec la CAF à hauteur de 1 400 € par an pour la prise en charge des frais des 6 séances de supervision.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer une convention pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement avec la CAF à hauteur de 1 400 € par an pour la prise en charge des frais des 6 séances de supervision.

- Autorise Monsieur le président à percevoir toutes les subventions de la CAF liées à cette convention.

LAEP (Lieu D'accueil enfants-parents) : demande d'une subvention en investissement auprès de la CAF du Pas de Calais

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que suite au recrutement d'une animatrice/coordinatrice du LAEP, il est nécessaire d'investir dans l'achat d'un ordinateur, des licences, ses accessoires et l'installation, d'une valeur maximale de 1 200 € HT.
Cet outil informatique pourrait être financé par la CAF à hauteur de 80 %, par le biais d'une demande de subvention en investissement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses HT		*Recettes*	
Achat matériel informatique	1 200.00	Subvention de la CAF	920.00
		7 Vallées Comm	240.00
Total	1 200.00		1 200.00

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à demander une subvention en investissement de 80% à la Caisse d'allocations Familiales du Pas de Calais
- Autorise Monsieur le président à percevoir toutes les aides et les subventions de la CAF.

RAM (Relais Assistants Maternels) : signature d'un avenant au contrat enfance jeunesse avec la CAF du pas de calais

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la commission sociale du jeudi 5 novembre 2015 à Campagne les Hesdin a validé le renouvellement de l'agrément RAM pour un fonctionnement avec des agents à hauteur de 2,36 ETP. La commission d'aides aux partenaires de la Caisse d'Allocations Familiales a validé ce projet le 7 mars 2016 pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019. Cette validation permet à la collectivité de bénéficier d'une prestation de service ordinaire de 43% du budget.

Le fonctionnement du RAM pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019 est le suivant :

- Le RAM dispose de deux sites, pour assurer l'accueil du public (permanences et rendez-vous) ainsi que les tâches administratives de la responsable, Madame Dorothée SEINE et des animatrices (Mesdames Justine DELATTRE et Perrine MASSART).

- Un site est situé rue Daniel Ranger 62870 Campagne les Hesdin et un second site au 40 rue de la Paroisse 62140 Hesdin.

- Les ateliers d'éveil hebdomadaires sont itinérants et ont lieu en rotation sur les communes d'Auchy les Hesdin, Beaurainville, Brimeux, Campagne les Hesdin, Hesdin et Maresquel-Ecquemcourt.

La commission sociale a approuvé le recrutement d'un agent à 0,36 ETP (soit 12,30 heures/semaine) sous le grade d'assistant socioéducatif afin de renforcer l'équipe dans l'animation sur les temps d'animations. Madame Perrine MASSART a été recrutée au 1er avril 2016 afin d'assurer cette mission.

Afin d'obtenir une aide financière de la CAF qui financerait 55% du reste à charge du budget pour la création de 2,27 ETP à compter du 1er avril 2016 et d'un 2,36 ETP à compter du 1er janvier 2017, il est nécessaire de signer un avenant au contrat enfance jeunesse de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer un avenant au contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais pour le cofinancement d'un 2,27 ETP à compter du 1er avril 2016 et d'un 2,36 ETP à compter du 1er janvier 2017.
- Autorise Monsieur le président à percevoir toutes les aides et les subventions de la CAF.

RAM / LAEP : demande d'une subvention en investissement pour la réalisation des travaux d'aménagement et l'achat de matériel adapté à la petite enfance auprès de la Caf du Pas de Calais

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la commission sociale du jeudi 5 novembre 2015 à Campagne les Hesdin, a validé le renouvellement de l'agrément RAM pour un fonctionnement avec des agents à hauteur de 2,36 Equivalent Temps Plein. La commission d'aides aux partenaires de la Caisse d'Allocations Familiales a validé ce projet le 7 mars 2016 pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019. Cette validation permet à la collectivité de bénéficier d'une prestation de service ordinaire de 43 % du budget.

Dans le cadre de l'objectif général n° 1 de cet agrément, il a été envisagé de renforcer les conditions d'organisation du RAM par l'amélioration des conditions d'accueils des usagers.

Pour y répondre, la commission a validé l'acquisition d'un nouveau local au 40 rue de la Paroisse à Hesdin, opérationnel au 1er juillet 2016.

Ce local sera utilisé pour les permanences et les animations du RAM ainsi que pour les temps d'accueil du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parent).

Afin d'obtenir une subvention d'investissement qui financerait 40 % des travaux d'aménagement et les achats en équipements adaptés à la petite enfance, il est nécessaire de constituer un dossier de demande d'une subvention en investissement auprès de la CAF :
Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		*Recettes*		
Achats matériaux et équipements électriques	2 870.91 €	Subvention CAF	40 %	4 695.69 €
Travaux de plomberie/sanitaires	3 574.00 €	7 Vallées Comm	60 %	7 043.55 €
Achat matériaux pour l'aménagement (isolation, parquet, cloisons…)	2 777.04 €			
Achat de matériel d'équipement petite enfance	3 517.29 €			
Total	11 739.24 €			11 739.24 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer une demande d'une subvention en investissement auprès de la CAF pour un montant total de travaux de 11 739,24 €

- Autorise Monsieur le président à percevoir toutes les aides et les subventions de la CAF.

Participation financière des familles dans le cadre de l'organisation d'un stage artistique « Exprime ton art »

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commission culture réunie le 30 mars 2016 a proposé le renouvellement du stage artistique « EXPRIME TON ART » qui se déroulera à Guigny à l'occasion du Cocktail Festival pour 45 jeunes âgés de 8 à 15 ans. La thématique retenue est « le cirque », encadrée par 3 professionnels de la compagnie Cirqu'En Cavale.

- *Horaires :*

- Du mercredi 6 au vendredi de 9h à 16h30
- Le samedi 9 juillet de 9h à 12h avec une restitution des ateliers avec les parents entre 10h30 et 12h

Trois professionnels du cirque de la compagnie Cirqu'En Cavale encadreront ce stage.

La commission propose de demander une participation financière aux familles de 15 € par enfant pour l'ensemble du stage.

- *Budget :*

- Prestation de Cirqu'en cavale : 3 329,70 €
- Tarif proposé par enfant = 15 € (45 x 15 € = 675 €)
- Reste à charge 7 Vallées Comm : 2 654,70 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide la participation des familles de 15 € par enfant pour l'ensemble du stage

- Autorise Monsieur le Président à encaisser les recettes afférentes

Demande d'inscription du site de la base de canoë/kayak situé à Beaurainville au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires du Pas de Calais

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Département a la compétence en matière de gestion et de développement des sports de nature, qui est suivi par une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, placée sous l'autorité du Président du Conseil Départemental. Cette commission rassemble les propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels, les associations environnementales et les professionnels du sport de nature.

Les enjeux du Plan Départemental des Espaces, sites et itinéraires :

1. ENVIRONNEMENTAUX :

- Préserver les sites patrimoniaux,
- Respect, protection et valorisation des espaces naturels et des paysages en cohérence avec les politiques environnementales départementales afin de conforter l'attractivité du territoire et sa valorisation touristique.
- Sensibilisation à l'environnement dans une logique de développement durable.

2. ECONOMIQUE :

- Evaluation des retombées économiques directes et indirectes des sports de nature pour le territoire et ses habitants.

3. SOCIAUX – SPORTIFS :

- Accessibilité des sports de nature à tous les publics (personnes handicapées, publics en difficulté sociale, jeunesse…) et sécurisation des sites de pratique.

L'intérêt d'inscrire le site de la Base de Canoë / Kayak :

- Valorisation du site par le Département par le biais d'outils de communication
- Aide à la gestion des conciliations d'usage (éviter les conflits entre les propriétaires et utilisateurs du site, pêche, sport)
- Protection des accès aux lieux de pratique de la base (pérennisation du lieu pour l'avenir)
- Respect de l'environnement et du développement durable.
- Possibilité d'obtenir des subventions par le Conseil Départemental (évènements sportifs, travaux d'accès personnes à mobilité réduite, etc…)

Afin d'être reconnu au PDESI du Pas de Calais, la collectivité doit déposer un dossier de candidature à l'attention du Président du Conseil Départemental.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer un dossier de candidature pour l'inscription du site de la Base au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas de Calais.

Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'éducateur/référent des sections sportives du collège Belrem à Beaurainville, dans le cadre des séances à la base de canoë cayak de Beaurainville

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale permet la mise à disposition, avec leur accord, des agents contractuels en CDI.

La mise à disposition est prononcée pour une durée de trois ans au plus, renouvelable dans la même limite.

L'agent doit donner son accord et une convention doit être signée entre l'administration gestionnaire et l'organisme d'accueil.

La convention définit :

- La durée de la mise à disposition, et les conditions de son renouvellement,
- La nature et le niveau des activités confiées,
- Leurs modalités de contrôle et d'évaluation,
- Les conditions d'emploi.

La convention prévoit également, le cas échéant, les modalités de remboursement de la rémunération. Il peut être dérogé à ce principe de remboursement par décision prise par l'organe délibérant de la collectivité d'origine.

L'agent mis à disposition est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération y afférente mais exerce des fonctions hors de son service.

Favoriser l'ouverture culturelle des élèves est l'un des piliers du projet d'établissement du Collège Belrem.

Les enseignants souhaitent donc faire bénéficier aux élèves de la richesse culturelle de l'activité de Canoë Kayak et de l'outil de grande qualité qu'est la base nautique de Beaurainville.

Pour ce faire, ils sollicitent le renouvellement de la convention actuelle de mise à disposition gratuite de l'éducateur sportif selon les modalités suivantes :

- Section sportive 4h/semaine - le jeudi de 13h00 à 17h00 x 36 semaines = 144 h
- Championnat académique - 1j par an (env. 11h)
- Championnat de France - 5j par an (env. 48h)
- Sorties découverte des autres milieux de navigation - 3j par an (env. 30h)

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, sous réserve de l'avis de la CAP du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,

- À signer une nouvelle convention de mise à disposition gratuite de l'éducateur sportif, auprès du collège Belrem de Beaurainville. La convention aura une durée de trois ans renouvelables. Il sera procédé, à la fin de chaque année scolaire, à un bilan de la mise à disposition de l'agent, à l'issue duquel un réajustement des horaires pourra être demandé par la collectivité. Celui-ci fera alors l'objet d'un avenant à la convention de mise à disposition.
- A signer l'arrêté de mise à disposition de l'agent

Tarifs de l'évènement « la vie des chevaliers » organisé les 23 et 24 juillet

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour faire suite à la dynamique créée l'an dernier pour le 600ème anniversaire de la bataille d'Azincourt, l'organisation d'un évènement est prévue les 23 et 24 juillet, avec le thème « les Chevaliers ».

Une immersion dans les vies des chevaliers du Moyen Age sera proposée : Joutes à cheval, combats, artisanat, armes…

Monsieur le Président propose de fixée le tarif de l''entrée à cette manifestation à :

- 5 €/adulte par jour
- Gratuit pour les enfants des moins de 12 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- FIXE le tarif de la manifestation comme ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser au budget les recettes correspondantes.

Ecole de Musique : Augmentation de la durée hebdomadaire des heures d'enseignement pour la rentrée de septembre 2016

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée rappelle que par délibération du 14 avril 2015, la durée totale des heures d'enseignement de l'Ecole de Musique de la Communauté de Communes des 7 Vallées a été fixée à 102 heures.

Ces 102 heures comprennent les 7 h 45 d'interventions dans les écoles effectuées par un agent contractuel.

Celui-ci a quitté la collectivité en décembre 2015. De ce fait, Monsieur le Président propose, sans augmentation du budget prévisionnel lié aux charges de personnel de l'école de musique, d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement à hauteur de 2 h 15 par semaine :

- Afin de permettre au Directeur de l'Ecole de Musique d'exercer ses fonctions de direction dans de meilleures conditions, il convient de le décharger de 2 h 30 de cours.

- Afin d'accueillir les 20 nouveaux élèves de 2015, il convient d'augmenter le nombre d'heures de cours d'environ 4 h 30, à partager dans les différentes disciplines.

- Au vu de la demande exprimée sur le territoire, afin d'ouvrir une classe de violon à hauteur d'environ 3 h 00 par semaine, discipline obligatoire pour être reconnu « pôle ressource » par le Département.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose donc d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement des professeurs contractuels, à compter de l'année 2016-2017, à raison de 2h15 par semaine, soit au total 104 h 15 hebdomadaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe à 104 h 15 la durée totale hebdomadaire des heures d'enseignement des professeurs contractuels de l'Ecole de Musique de la Communauté de Communes, à compter de septembre 2016.

Création d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un agent, actuellement infirmier en soins généraux de classe supérieure, remplit toutes les conditions pour accéder au grade d'infirmier en soins généraux hors classe par voie d'avancement de grade au choix.

Sa demande d'inscription au tableau d'avancement de grade a été transmise à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Pas-de-Calais, qui l'analysera lors de sa séance du 13 octobre 2016.
Comme il donne entière satisfaction dans l'exercice de ses fonctions, et pour répondre aux besoins de la collectivité, je vous propose de le nommer, sous réserve de l'avis favorable de la CAP, infirmier en soins généraux hors classe.
Pour cela, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet.

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'accepter la création de ce poste et la modification du tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la création du poste d'infirmier en soins généraux hors classe et la modification du tableau des effectifs.

Création de deux postes d'adjoint administratif de 1ère classe

Monsieur le Président informe l'assemblée que deux agents, actuellement adjoints administratifs de 2ème classe, remplissent toutes les conditions pour accéder au grade d'adjoint administratif de 1ère classe par voie d'avancement de grade au choix.

Leur demande d'inscription au tableau d'avancement de grade a été transmise à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Pas-de-Calais, qui l'analysera lors de sa séance du 13 octobre 2016.
Comme ils donnent entière satisfaction dans l'exercice de leurs fonctions, et pour répondre aux besoins de la collectivité, Monsieur le Président propose de les nommer, sous réserve de l'avis favorable de la CAP, adjoints administratifs de 1ère classe.
Pour cela, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs et de créer deux postes d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet.

Monsieur le Président demande donc d'accepter la création de ces postes et la modification du tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la création de deux postes d'adjoint administratif de 1ère classe et la modification du tableau des effectifs.

Création d'un poste de technicien principal de 1ère classe

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un agent, actuellement technicien principal de 2ème classe, remplit toutes les conditions pour accéder au grade de technicien principal de 1ère classe par voie d'avancement de grade au choix.

Sa demande d'inscription au tableau d'avancement de grade a été transmise à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Pas-de-Calais, qui l'analysera lors de sa séance du 13 octobre 2016.
Comme il donne entière satisfaction dans l'exercice de ses fonctions, et pour répondre aux besoins de la collectivité, Monsieur le Président propose de le nommer, sous réserve de l'avis favorable de la CAP, technicien principal de 1ère classe.
Pour cela, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet.

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'accepter la création de ce poste et la modification du tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la création d'un poste technicien principal de 1ère classe.

Lancement d'une consultation relative à la prévoyance des agents (années 2017-2022)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 27 novembre 2014, le Conseil Communautaire a validé le choix, à partir du 1er janvier 2015, du contrat groupe de l'ex-CCVCA, auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale, relatif à la prévoyance des agents, à savoir :

Garanties pour les agents titulaires CNRACL et IRCANTEC :

- Indemnités Journalières : incapacité de travail : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée
- Invalidité : versement d'une rente en cas de mise à la retraite pour invalidité.
- Perte de retraite : versement d'une rente en cas de perte de retraite consécutive à une invalidité.
- Taux de cotisation pour les agents : 2,06 %

Le taux de cotisation a été porté à 2,38 % au 1er janvier 2016.

La souscription de contrats de prévoyance est encadrée par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.
Il est précisé que la Communauté de Communes des 7 Vallées ne participe pas financièrement au montant des cotisations des agents.

Cependant, elle peut lancer une consultation pour un contrat collectif, afin que les agents puissent bénéficier de garanties meilleures à moindre coût.

Pour ce faire, elle doit engager une procédure d'appel à concurrence. Les agents seront libres d'y adhérer ou non. La convention de participation est signée pour une durée de 6 ans.

Monsieur le Président propose de lancer une consultation, pour souscrire un nouveau contrat, avec effet au 1er janvier 2017, permettant aux agents fonctionnaires et contractuels de choisir entre différents niveaux de garanties.

Le montant estimatif annuel est de 43 000 €, soit 258 000 € pour 6 ans.

Le Comité technique se réunira prochainement pour valider le projet de convention de participation et le projet de contrat collectif à signer avec l'organisme retenu.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation relative à la prévoyance pour les agents titulaires et contractuels de la Communauté de Communes des 7 Vallées, pour les années 2017 à 2022.

Demande de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau concernant les travaux d'assainissement de la rue des 3 Fontaines à Marconne

Monsieur le Président informe l'assemblée que des travaux de réhabilitation du réseau unitaire en réseau pseudo-séparatif de la rue des 3 fontaines à Marconne sont envisagées. Ces travaux comprennent 660 ml de collecteur et 48 branchements à reprendre.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses HT		*Recettes*	
Travaux	298 750.00	Agence de l'Eau	49 500.00
Maîtrise d'œuvre	13 250.00	Agence de l'Eau (solidarité urbain-rural)	49 500.00
Branchement postes de relèvement	8 000.00	7 Vallées Comm	231 000.00
Contrôle externe organisé sous charte	10 000.00		
Total	330 000.00	Total	330 000.00

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve ce projet et sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour ce programme.

Mise en place d'une tarification pour l'utilisation des machines numériques « ECRIN» à la Maison du Bois

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que depuis 2014, le Pays des 7 Vallées s'est doté, avec l'appui financier du Conseil Régional, d'un ECRIN « Espace Commun de ressources pour Innover dans le Numérique ».

Cet espace est constitué à ce jour, d'imprimantes 3D, d'un scanner 3D, de drones, d'une fraise numérique et de matériel de robotique. L'objectif est de sensibiliser les professionnels à l'utilisation de ces nouveaux outils numériques et de les faire bénéficier du matériel numérique disponible à la Maison du Bois, en mettant à disposition les outils contre participation financière annuelle. Les consommables restent à la charge de l'utilisateur.

Monsieur le Président propose la participation annuelle suivante à partir de l'année 2016 :
- Pour les entreprises de moins de 5 salariés : 250 €
- Pour les entreprises entre 6 et 20 salariés : 350 €

- Pour les entreprises de plus de 21 salariés : 500 €
- Pour les communes : 250 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- AUTORISE la mise à disposition du matériel numérique
- FIXE les tarifs ci-dessus évoqués
- CHARGE Monsieur le Président de veiller à la bonne exécution de la présente délibération

Convention avec le CPIE pour l'animation de la Trame Verte et Bleue sur les 7 Vallées

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'animation de la Trame Verte et Bleue à l'échelle des 7 Vallées, le partenariat engagé en 2015 avec le CPIE Val d'Authie, se poursuit en 2016.
Il est notamment convenu un accompagnement sur les projets : finalisation des travaux sur les marais de Beaurainville et Marenla et, en lien avec l'équipe technique de la Maison du Bois, la poursuite du projet « auréoles bocagères ».

Le CPIE Val d'Authie s'engage à réaliser l'animation de la Trame Verte et Bleue, à raison de 50 demi-journées pour une période de 6 mois, pour un montant de 5 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention conclue entre la Communauté de Communes des 7 Vallées– budget annexe 7 Vallées et le CPIE
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention
- CHARGE Monsieur le Président de veiller à la bonne exécution de la présente délibération.

Programme LEADER : Délégation de signature au Président du GAL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre du programme Leader 2014 – 2020, et en application de la convention signée avec la Région Hauts-de France (Autorité de Gestion) et l'ASP (Organisme Payeur), le Groupe d'Action Locale (GAL) 7 Vallées-Ternois, porté juridiquement par la Communauté de Communes des 7 Vallées, assure le pilotage technique et financier, coordonne et anime le programme, en partenariat étroit avec le Pays du Ternois.

Elle met en place un Comité de Programmation répondant aux règles du partenariat. Le Comité de Programmation est constitué de 26 membres titulaires et 22 membres suppléants, issus pour moitié du secteur public et pour moitié du secteur privé.

Le Président de la structure porteuse du GAL est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Il est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL. Il peut déléguer sa signature au président du GAL, pour les actes relatifs au fonctionnement du comité de programmation (invitation et compte-rendu).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE la délégation de signature de Monsieur le Président de 7 Vallées Comm au Président du Comité de Programmation pour les invitations et les comptes rendus des comités de programmation.
- CHARGE Monsieur le Président de veiller à la bonne exécution de la présente délibération

Tarification des loyers des bureaux à l'étage de la Maison du Bois :

Monsieur le Président informe l'assemblée que des travaux ont été réalisés à l'étage de la Maison du Bois à Auchy les Hesdin, par les services techniques de la communauté de communes, pour y aménager 3 bureaux d'environ 20 m² chacun.

Monsieur le Président propose de fixer un loyer mensuel de 18,90 € HT/m2, soit un montant mensuel de 378 € hors taxes, à compter de l'année 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE la location des bureaux aménagés à l'étage de la Maison du Bois
- FIXE le loyer mensuel à hauteur de 18.90 € HT par m²
- CHARGE Monsieur le Président de veiller à la bonne exécution de la présente délibération

Approbation et mise en place d'un règlement intérieur à 7 Vallées Entreprises

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'établissement d'un règlement intérieur du bâtiment « 7 Vallées Entreprises » qui s'appliquerait à tous les occupants même ceux à titre permanent.

Ce règlement aura pour objet de :

- Définir les « parties privatives » affectées à l'usage exclusif de chaque occupant et les « parties communes » à l'usage indivis des occupants,
- Définir les espaces dont se composent le bâtiment et particulièrement les locaux mis à disposition des occupants,
- Établir les droits et obligations des occupants tant dans les parties communes que dans les parties privatives,
- Fixer les règles nécessaires à la bonne administration du bâtiment,
- Préciser les conditions dans lesquelles le présent règlement pourra être modifié.

Les occupants devront, après en avoir pris connaissance et l'avoir paraphé, respecter et exécuter ledit règlement. Il servira de règlement d'occupation et de jouissance aux occupants des lots désignés ci-après pour l'exercice de leurs droits et obligations, quant aux locaux dont ils auraient la jouissance, tant en ce qui concerne l'usage des choses communes générales ou particulières que des parties privatives et la répartition des charges correspondantes leur incombant, en ce qui concerne les frais et dépenses d'entretien, les assurances et généralement pour toutes questions auxquelles il a été renvoyé au règlement.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en place du règlement intérieur à la pépinière 7 Vallées Entreprises, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Présentation du Projet Territorial de Santé par Monsieur Desreumaux, Vice-Président

- Conforter l'offre de soin de premier recours (Situation très tendue induite par la démographie médicale). Ceci passe par :
    - Conforter les médecins exerçant sur le territoire
    - Mettre en œuvre les conditions qui inciteront quelques jeunes médecins à s'installer
- Garder l'offre de chirurgie ambulatoire existante en lui offrant la possibilité de conforter son activité.
- Continuer à bénéficier de l'offre de consultations médicales spécialisées.
- La présence d'une offre de soin complète, performante, de proximité participe clairement à répondre aux enjeux de santé de la population et à l'attractivité du territoire.

Le sujet soit être pris très au sérieux car la situation actuelle est déjà très tendue et va se dégrader très fortement. C'est un des enjeux majeurs pour le Territoire.

Mesures incitatives à l'installation à court ou long terme de nouveaux médecins :

- Mesures Court Terme :
  - Aides à l'installation (subvention à l'achat de matériel médical, prise en charge d'une partie du loyer…)
  - Mise à disposition un cabinet dans un centre médical pluridisciplinaire (conditions de loyer et de qualité d'exercice)
  - Mise en place le secrétariat mutualisé pour tout le territoire
  - Mise en place un réseau dédié aux médecins avec la Clinique des 7 Vallées, les spécialistes, les infirmières et autres professionnels de santé) ceci permettrait d'accéder et échanger facilement des informations
  - Utiliser le classement ZRR de l'ex Canche Ternoise

- Mesures Long Terme :
  - Aider les étudiants en médecine du Territoire (par exemple à partir de la 3ème année) sous forme de participation aux frais de loyer et d'études en échange d'un engagement d'installation temporaire dans les 7 Vallées
  - Organiser et aider les médecins stagiaires à effectuer leurs stages chez un maitre de stage des 7 Vallées

- Mesure extrême : Embauche de médecins salariés.

En résumé :

- Nous devons nous emparer de cette question et valider un projet global de santé territorial qui permettra de :
  - Garder l'ambulatoire
  - Garder les médecins existants
  - Favoriser l'arrivée de jeunes médecins
- Il nous faudra mettre en œuvre ce projet, de façon programmée dans le temps, qui doit être équilibré sur tout notre territoire
- Il nous faudra décider si les investissements immobiliers doivent être portés par la collectivité qui louera les capacités d'accueil ou portés par l'investissement privé.
- Il nous faudra décider des aides éventuelles que nous pourrions proposer
- Il ne faudra pas s'interdire de réfléchir à l'arrivée de médecins salariés de notre EPCI.

Où en sommes-nous ?

- *Clinique :* De nombreuses réunions ont permises au management de la clinique de Picardie d'être assuré de notre motivation. La Clinique a d'ailleurs décidé d'avaliser l'investissement de + de 2 M€.
- *MPS d'Hesdin :* Un diagnostic de faisabilité a été réalisé. Un certain nombre de professionnels de santé sont intéressés. Une étude de programmation est en cours, des propositions architecturales ont été présentées.
- Pour ces deux projets nous sommes en cours de négociation avec l'EPF propriétaire de la friche Ryssen
- *MPS de Blangy sur Ternoise :* L'agrandissement du bâtiment est en cours. (350 000€ de budgété, pour lequel une aide de 192 500 € a été accordée par l'Etat, au titre d'un programme d'aide à l'investissement)
- *MPS de Beaurainville :* L'étude de faisabilité en cours de réalisation sur l'Hesdinois sera étendue au secteur de Beaurainville /Campagne

- *Aides à l'installation :* La stratégie reste à définir. Des contacts sont pris avec des EPCI ayant mis en place des actions de soutien aux jeunes médecins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Pascal DERAY

le Secrétaire,
Stéphane SIECZKOWSKI-SAMIER